



AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 780-19

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 10 juillet 2023, le **Règlement 780-19 - modifiant le Règlement 780 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement;**

QUE ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

DONNÉ À ROSEMÈRE CE 11 JUILLET 2023.

Le greffier

M^e Jean-François Gauthier, MBA
Directeur des Services juridiques et greffier